



## SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats  
15 bd de la paix  
BP149 51055 REIMS cedex  
Rez de chaussée avant l'ascenseur  
03 26 88 25 53  
[51@se-unsas.org](mailto:51@se-unsas.org)  
<http://sections.se-unsas.org/51/>



# Action aide administrative : on débranche

Le Syndicat des Enseignants de l'UNSA engage une action forte de blocage administratif pour les directeurs d'école.

(afficher de préférence le flash joint en pdf)

**Début juillet, en catimini, le ministère a porté un coup fatal à l'aide administrative en donnant consigne de ne procéder à aucun recrutement ni renouvellement des EVS « assistance administrative ».**



**Le SE-Unsa lance un plan d'actions pour riposter contre cette nouvelle offensive contre l'école et ses personnels, en commençant par un blocage des remontées administratives en septembre.**

Depuis un an, l'avenir de l'aide administrative est suspendu à la rigueur budgétaire et à la politique de l'emploi. Après une année d'actions syndicales et de tergiversations gouvernementales, le ministère a attendu le début des congés d'été pour donner aux recteurs et inspecteurs d'académie, la consigne de non recrutement et non renouvellement des contrats EVS « aide administrative » pour cette rentrée.

Les directeurs d'école, et avec eux les équipes dont les EVS, sont pourtant arrivés à épuisement quant au fonctionnement administratif de l'école.



**Pour le SE-Unsa c'est inacceptable. La mobilisation est nécessaire. Le SE-Unsa appelle les directrices et directeurs d'école, en lien avec les personnels à commencer l'action en bloquant dès la rentrée les remontées administratives, et ce, sur tout le mois de septembre.**

Il s'agit de faire valoir notre revendication d'un secrétariat administratif pérenne.

### CONSIGNES du SE-UNSA :

**Le directeur se consacre à l'organisation pédagogique de l'école**

**... pour le reste il débranche !**

**Priorité aux élèves, aux collègues et aux familles !**

Le SE-Unsa appelle les directeurs à n'effectuer aucune remontée administrative en septembre à commencer par le constat des effectifs (sauf si besoin d'une ouverture de classe). Ils ne répondront donc à aucune enquête de l'inspection académique ou de la circonscription (langue, APE, PPRE...).

Le SE-Unsa informe le ministre et les Inspecteurs d'Académie de cette action et demande l'ouverture immédiate de discussions.

Engagez-vous dans cette action en adressant la motion du conseil des maîtres (voir ci-dessous) à votre IEN et à l'Inspectrice d'Académie avec copie SE-Unsa Marne – 15 bd de la paix BP 149 51055 Reims cedex

La consigne donnée par le SE-UNSA est bien que les directeurs consacrent leur temps à l'organisation pédagogique de l'école ... pour l'administration, on débranche !

## Toute revendication ne peut aboutir qu' AVEC VOUS !

1/ réunissez votre conseil de maîtres, pourquoi pas à la pré-rentrée, et signez la motion

2/ informez le SE-UNSA Marne de votre décision

- Lettre à l'IA de la Marne et motion en téléchargement sur notre site

Ici > <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article515>

Le syndicat des inspecteurs IEN de l'UNSA soutient cette action sans réserve :

Communiqué de presse du SI.EN-UNSA Education

### **Menaces sur les aides administratives dans le premier degré :**

#### **Soulager les directeurs dans leurs tâches administratives c'est aider tous les élèves à mieux réussir**

Le SI.EN s'était réjoui, en février dernier, du courrier par lequel le ministre de l'Education nationale rassurait le SE-UNSA quant à ses intentions de respecter les engagements de 2006. Rappelons que ces derniers avaient permis de sortir d'un conflit durable qui avait profondément déstabilisé le fonctionnement du premier degré.

Les aides administratives accordées aux directrices et directeurs d'école ne sont pas un « luxe », elles conditionnent leur capacité à assumer les responsabilités qui leur sont confiées. Celles-ci sont allées croissant au fil du temps et concernent principalement la gestion des actions d'aide aux élèves en difficulté.

Le SI.EN-UNSA Education s'associe sans réserve à l'alarme posée par le SE-UNSA.

Nous exhortons le ministre à prendre conscience que le premier degré est aujourd'hui dans une situation de grande fragilité. Aider les directrices et directeurs dans leurs tâches administratives, c'est d'abord et avant tout le moyen d'aider tous les élèves à mieux réussir à l'école !



**Rentrée 2011** : Christian Chevalier le secrétaire général du Se-UNSA donne son analyse :

C'est ici > <http://www.se-uns.org/spip.php?article3441>

Lire les nouvelles sur les enseignants, infirmières, assistantes sociales, chefs d'établissements, médecins scolaires, inspecteurs IEN, inspecteurs d'académie, personnels de jeunesse et sport...et tous les syndicats membres de l'UNSA Education sur le site de l'UNSA Education Marne

<http://unsa-education-marne.com>



## **Enseignants de l'Unsa**

*Un syndicat de la maternelle au lycée*

AED/AVS   Agrégés   ASH   Certifiés   COP   CPE   EPS   Formateurs   PE   PEGC   PLP   Profs contractuels

J'adhère > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article6>

Première adhésion <http://www.se-uns.org/spip.php?article2316> Contactez-nous !

Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour avec la mention « désabonnement ».

### **Vos contacts au Se-UNSA :**

**1er degré :** Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19

Jean-Michel ALA VOINE / 06 14 25 30 61

Benoît FOLB / 06 14 25 29 64

### **2<sup>nd</sup> degré :**

Patrice BARTHELEMY / 06 14 25 29 58 / 2<sup>nd</sup> degré Enseignement PRO

Philippe GARET / 06 14 25 30 00 / 2<sup>nd</sup> degré Lycées Collèges